

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02462

Numéro SIREN : 793 924 853

Nom ou dénomination : 2MAP

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt 43682

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/43682

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : ZMAP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 793 924 853

N° gestion : 2013 B 02462



Handwritten signature

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

2MAP
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 184 avenue de la Libération, 33110 LE BOUSCAT
793 924 853 RCS BORDEAUX

Le

18 NOV. 2019

sous le N° 43682 EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2019

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de Monsieur Christophe GUERIN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bruno CORROY, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Rodolphe de MALET

